

Randonner avec un chien

dans le massif des Bauges

Peut-on randonner avec son chien dans le parc naturel régional du massif des Bauges ? **Oui, dans 90% du massif !**



Une règle générale : tenir son chien en laisse.

En laisse, mais pour quoi ?

- Pour la tranquillité de la faune sauvage
- Pour le respect des autres usagers
- Mais aussi..., pour la sécurité de votre compagnon à 4 pattes !

Les gouffres, falaises... sont nombreux dans notre massif calcaire. Tous les ans plusieurs chiens font malheureusement des chutes, parfois mortelles.



Zones soumises à réglementations spécifiques

Certains secteurs sont règlementés. C'est par exemple le cas de certaines espaces naturels protégés, de lieux faisant l'objet d'arrêtés municipaux... Reisez-vous avant de partir auprès des mairies, office de tourisme...



Accès déconseillé dans les alpages avec présence de patous

Découvrez tout sur les patous et le pastoralisme sur le site dédié :

pasto-kesako.fr !

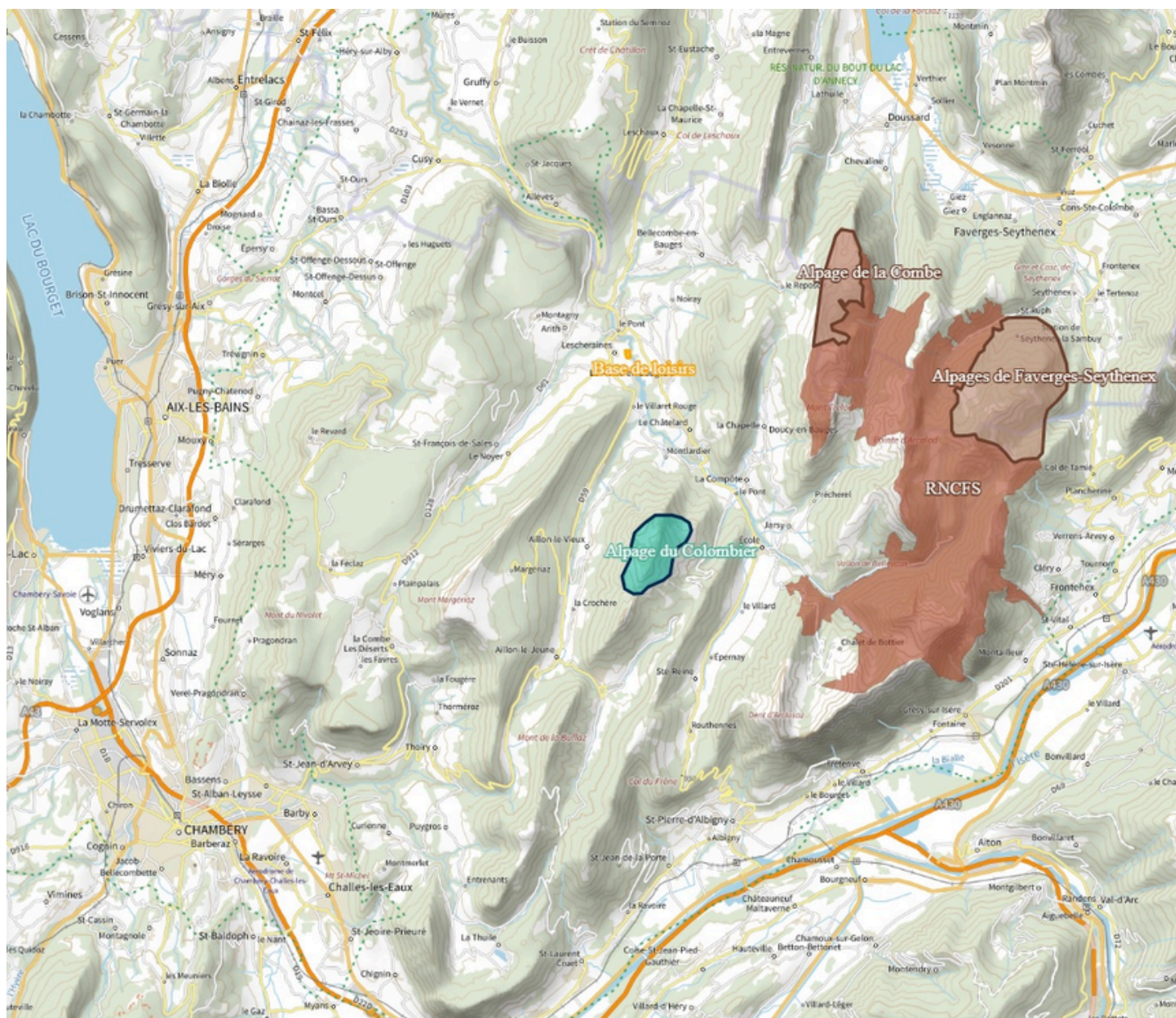
=> Infos et explications




=> Carte de présence des patous

=> Formulaire de retours d'expériences (positives comme négatives)



Zone réglementée pour l'accès aux chiens domestiques - Eté 2024



-  Chiens de compagnie interdits.
-  Chiens de compagnie interdits sur certaines zones
-  Présence de patous. Chiens de compagnie fortement déconseillés.

Base de loisirs de Lescheraines : “ L'accès à la plage, à la baignade, aux abords du toboggan et de l'aire de jeux d'eau est interdit aux animaux domestiques. “



Chambéry Montagnes



ÉLIXIR DE SAVOIE